

La Belgique, le paradis des banques françaises

Dominique Liesse

LE RÉSUMÉ

Selon un rapport réalisé par des ong, les cinq grandes banques françaises enregistrent plus de 15 milliards d'euros de bénéfices à l'étranger, dont un tiers dans des pays listés par la Commission européenne comme paradis fiscaux.

Après le Luxembourg, la Belgique ressort comme le "paradis fiscal" le plus attrayant.

L'attrait de BNP Paribas pour la Belgique est toutefois considéré comme dépassant ce seul cadre, vu les emplois créés, son taux d'imposition et son réseau.

Les banques étrangères aiment la Belgique. Bien sûr, ce n'est ni sa météo, ni sa gastronomie qui les attirent et encore moins son folklore. Si ces banques vouent tant d'admiration à notre petit pays, c'est surtout pour ses avantages fiscaux. Telle est la conclusion d'une enquête menée par les ONG françaises CCFD-Terre solidaire, Oxfam, Caritas France. L'étude se fonde sur les données bancaires exigées par la 4e directive européenne sur les fonds propres réglementaires (CRDIV).

En 2014, les activités internationales des cinq plus grandes banques de l'Hexagone (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC, Société Générale) affichaient 15,3 milliards d'euros de bénéfices. Un tiers, soit près de 5 milliards d'euros, était enregistré dans les 30 territoires fiscalement avantageux et listés en juin par la Commission européenne.

Avec plus de 1,7 milliard d'euros de bénéfices enregistrés, le Luxembourg est la destination privilégiée. Mais elle est talonnée par la Belgique et ses 1,66 milliard d'euros dont 1,3 milliard d'euros imputables à BNP Paribas.

Hong Kong, Singapour ou l'Irlande sont loin derrière avec moins de 500 millions.

Le rapport souligne toutefois que dans le cas de BNP Paribas, tout doute est levé quant à ses activités belges: 18% de taux d'imposition (contre 0% à Hong Kong), une activité très développée et plus de 14.500 ETP.

"L'exemple belge démontre l'importance de la mise à disposition publique de données de qualité sur l'activité pays par pays", dit le rapport.

"Le choix des implantations répond à une logique économique et non fiscale", souligne de son côté Valery Halloy de BNP Paribas Fortis.

Il ajoute que le groupe se fie et se conforme à une seule liste de paradis fiscaux: celle de l'OCDE.

D'où vient l'exotisme belge?

Mais pourquoi la Belgique est-elle vue par la Commission comme un paradis fiscal?

Les intérêts notionnels.

"Ce mécanisme permet à une entité localisée en Belgique de déduire de son revenu imposable un intérêt actif calculé sur les fonds propres."

Les exemptions

d'imposition de royalties, dividendes et autres intérêts via des sociétés holding. Le document revient notamment sur l'exonération à 95% des dividendes versés à une holding belge par une filiale située hors Union européenne.

Les déductions fiscales

de 13% sur les investissements en R & D.

Le mécanisme d'"Excess profit ruling"

, considéré comme une aide d'état illégale par la Commission européenne, permet aux multinationales de défiscaliser une partie de leurs bénéfices.

Le secret bancaire.

Les administrations fiscales belges ont toujours un accès limité aux informations de leurs ressortissants.

Les droits de succession et de donation.

Des régimes fiscaux avantageux pour les personnes fortunées subsistent.

Un statut fiscal spécial pour expatriés.

Le non-résident bénéficie d'absence de taxation sur les revenus personnels de sources étrangères, les intérêts ou dividendes.

Autre élément qui distingue les paradis fiscaux des autres pays: le nombre d'employés par filiale. Selon l'enquête, on dénombre 2,6 fois moins d'employés dans une filiale située dans un paradis fiscal que dans une filiale située dans un autre pays.

Fait remarquable, ce peu de ressources humaines semble aussi plus productif au regard des bénéfices qui y sont dégagés.

La palme revient là à l'Irlande, où un salarié dégage 16 fois plus de bénéfices qu'en France. De quoi rêver sous les palmiers!